



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du Mardi 20 septembre 2022

Ordre du Jour

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12 juillet 2022.

1. Administration Générale

- Délibération pour la rétrocession de concession dans le cimetière communal
- Retrait des délibérations 2022/07/50 et 2022/07/59
- Délibération relative à la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la collectivité
- Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi dans les marchés publics
- Modalités d'utilisation des équipements sportifs par le Conseil Départemental de la Dordogne

2. Finances

- DM 3 budget principal
- Admission en non-valeur

3. Développement et réseaux :

- Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention d'objectifs du Programme « Petites Villes de Demain »
- Demande de subvention d'investissement pour la création d'une maison de santé à THIVIERS
- Demande de subvention d'investissement pour la création d'une salle de sport abritant deux terrains de tennis couverts au Parc Municipal
- Construction d'un plateau-sportif au Parc Municipal
- Travaux d'éclairage public – « Renouvellement foyers 327 et 391 – Avenue C. de Gaulle »
- Actualisation du plan de financement et demande de subvention au titre de la Politique contractuelle du Département pour la rénovation du gymnase René FORESTIER
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Adressage nom des voies

4. Questions Diverses

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12 juillet 2022.

1. Administration générale

2022/09/60 : Rétrocession de concession dans le cimetière communal :

Etaient Présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves,

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Etaient absents : M. LECHEVALIER Sébastien, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Procuration : 1

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

En 2014, M. ARJALLIEZ Michel a acheté une concession sous le N° 3075 pour une durée de 50 ans. Il a construit un caveau, dont la concession est vide de tout corps. Or, M. ARJALLIEZ ne souhaite plus se faire inhumer à THIVIERS.

Aussi, il a trouvé un acquéreur pour leur concession, pour une reprise en l'état.

Les personnes intéressées sont M. et Mme ROUZIER André et Monique, domiciliés à Thiviers.

Infos concession :

N° 3075

Durée de 50 ans,

Achat du 21/10/2014

Caveau avec inscription par gravure sur stèle (dès que le transfert sera effectif les intéressés feront une demande de travaux pour changer entièrement la stèle),

Concession vide de tout corps.

Concessionnaire : M. ARJALLIEZ domicilié à LIMEUIL (Dordogne), route touristique Gorseval

Personnes intéressées :

Monsieur et Madame ROUZIE André et Monique

Né le 27/12/1941 à Saint-Saud-Lacoussière pour M. ROUZIE André

Née le 04/05/1948 à Saint-Paul-la-Roche pour Madame ROUZIE Monique
Domiciliés à Thiviers, 2 rue Léon Leymarie

Afin de procéder au transfert de concession, il est demandé au préalable l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** le transfert de concession à M. et Mme ROUZIER André et Monique.

2022/09/61 : Retrait de la délibération relative à la désignation d'une vice-présidence de la commission de délégation de service public :

Étaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons délibéré pour désigner une Vice-Présidence à la commission des marchés. Or cette délibération est à retirer, car seul un arrêté signé de Madame le Maire peut désigner une vice-présidence de la commission de délégation de service public
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération 2022/07/59

2022/09/62 : Retrait de la délibération relative à la désignation d'une vice-présidence de la commission d'appel d'offres :

Étaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons délibéré pour désigner une Vice-Présidence à la commission d'appel d'offres. Or cette délibération est à retirer, car seul un arrêté signé de Madame le Maire peut désigner une vice-présidence de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération 2022/07/50

2022/09/63 : Mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la collectivité :

Etaient Présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, la Commune de THIVIERS entend faire en sorte que, dans le respect de la réglementation des marchés, puisse être favorisé l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Commune de THIVIERS fait, en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Commune de THIVIERS inscrira dans les marchés publics de certaines opérations un ou plusieurs articles en faveur de l'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion dans ces différentes formes permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

La Commune de THIVIERS sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil départemental de la Dordogne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner une suite favorable à cette démarche,
- **DONNE DELEGATION** au Maire de la Commune de THIVIERS pour signer la convention à venir avec le Département. (Pièce jointe)

Intervention M. SAERENS :

M. Grégory SAERENS demande à ce que ceci soit consigné au procès-verbal de la séance :

Je ne conteste pas la nécessité de ces équipements sportifs mais je souhaite que l'on respecte la procédure selon les fiches actions « Petites Villes de Demain » :

- 1) Réalisation d'un schéma d'aménagement paysager du parc municipal,
- 2) Réflexion sur le positionnement des équipements sportifs,
- 3) Lancement des travaux.

Cela, afin de ne pas regretter l'emplacement choisi des bâtiments car ce terrain est utilisé quelques fois dans l'année à d'autres fins et notamment lors des festivités estivales.

Ce à quoi MM Jacky GARREAU et Frédéric DUTHEIL rappellent l'urgence de la nécessité de ces équipements sportifs. Les mesures effectuées sur le terrain ainsi que les aléas rencontrés lors de ces mesures n'ont pas permis de déterminer d'autres emplacements que celui qui a été choisi.

Madame le Maire répond que l'un n'empêche pas l'autre, une étude a déjà été faite avec les Bâtiments de France et on pourra faire une étude paysagère. Notre cheffe de projet « Petites Villes de Demain » a d'ores et déjà contacté le C.A.U.E dans cette optique.

2022/09/64 : Modalités d'utilisation des équipements sportifs par le Conseil Départemental de la Dordogne :

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine,

M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory,
M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de la rentrée scolaire du collège, le Conseil Départemental propose un barème afin de rembourser les collectivités propriétaires d'équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'activité physique et sportive des collégiens.

Les barèmes proposés sont en pièce jointe. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces barèmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les barèmes proposés
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à ces barèmes.

2. Finances

2022/09/65 : DM3 du Budget Principal :

Étaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	85 500.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	85 500.00 €	43 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2020GYMNASEFOR : GYMNASE RENE FORESTIER	0.00 €	47 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	47 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	90 500.00 €	90 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- **ADOPTE** la décision modificative 3 du Budget Principal.

2022/09/65 : Admission en non-valeur au Budget Assainissement :

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Percepteur, nous demande d'inscrire en non-valeur au Budget Assainissement la somme de 160.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'inscrire la somme de 160.50 € en non-valeur.

3. Développement et réseaux :

2022/09/67 : Convention d'objectif cadre du Programme Petites Villes de Demain :

Étaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le programme « Petites villes de demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. Pour réussir ces grandes transitions, le programme « Petites villes de demain » est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. La commune de Thiviers, en lien avec la Communauté de Communes Périgord-Limousin, a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 29 mars 2021.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le programme « Petites villes de demain » décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour la commune de Thiviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention cadre relative au programme « Petites Villes de Demain »
- **APPROUVE** les fiches-actions annexées à la convention.

2022/09/68 : Demande de subvention d'investissement pour la création d'une maison de santé de Thiviers :

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La maison de santé pluridisciplinaire de THIVIERS est gérée par une association. A ce jour elle n'a pas de locaux spécifiques et elle souhaite avoir une maison de santé afin d'accueillir des permanences médicales.

Aussi, il est proposé de réhabiliter l'ancienne maison des associations afin de la louer à l'association pluridisciplinaire de santé.

Les travaux s'élèvent à 535 000 € HT selon une étude de l'Agence technique départementale.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES :

Travaux : 535 000 € HT

RECETTES :

DETR : 30% soit 160 500 € HT

Conseil Départemental de la Dordogne : 25% soit 133 750 €

Autofinancement : 240 750 € soit un loyer mensuel de 1500 € par mois sur un amortissement de 180 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 30% des travaux HT
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la politique contractuelle départementale à hauteur de 25%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces techniques et administratives nécessaires à cette opération.

2022/09/69 : Demande de subvention d'investissement pour la création d'une salle omnisports abritant deux terrains de tennis couverts au Parc Theulier :

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves,

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La commune de THIVIERS dispose de trois terrains de tennis extérieurs et d'un PADEL. A ce jour elle n'a pas de locaux spécifiques pour le tennis en salle. Or le club de Thiviers est le club le plus important du Périgord Vert en nombre d'abonnés avec plus de 200 licenciés et une école de tennis comprenant plus de 100 jeunes inscrits.

La structure dispose actuellement de 3 salariés, d'une école de tennis et elle intervient dans toutes les écoles de la communauté de communes.

Afin de développer un plateau sportif conséquent pour le club et ses usagers, il est impératif d'équiper THIVIERS d'une salle couverte.

L'architecte des bâtiments de France est favorable sur le principe.

Aussi, il est proposé de construire une salle en toile tendue sur le terrain de football désaffecté.

Les travaux s'élèvent à 606 000 HT selon les devis prévisionnels actualisés à ce jour.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES :

Travaux : 606 000 € HT

RECETTES :

DETR : 30% soit 181 800 € HT

Conseil Départemental de la Dordogne : 25% soit 151 500 €

Fédération de Tennis : 60 000 €

Autofinancement : 212 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 30% des travaux HT
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la politique contractuelle départementale à hauteur de 25%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces techniques et administratives nécessaires à cette opération.

2022/09/70 : Construction d'un plateau sportif au Parc Municipal

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adossé à la future salle de sports au Parc Municipal, il semble impératif de maintenir un plateau multisports. Cet équipement pourrait être en revêtement synthétique éclairé et clôturé. Cet

investissement peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence nationale du sport et de la politique contractuelle du Département.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES :

Travaux : 120 000 € HT

RECETTES :

Agence nationale du Sport : 60 000 € HT

DETR : 25% soit 30 000 €

Autofinancement : 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'Agence nationale du Sport 2023 à hauteur de 50 % des travaux HT
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la politique contractuelle départementale à hauteur de 25%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces techniques et administratives nécessaires à cette opération.

2022/09/71 : Travaux d'éclairage public « Renouvellement foyers 327 et 391 – Avenue C. de Gaulle » :

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La commune de Thiviers, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Renouvellement foyers n° 327 et 391 – Avenue C. de Gaulle N° de dossier 22 EC551005 – Secteur 9

L'ensemble de l'opération représente un montant de **2 273.36 € HT** soit **2 728.03 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette H.T soit un montant de **1 477.68 € HT** s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

La commune de Thiviers s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de Thiviers s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne** et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

2022/09/72 : Actualisation du plan de financement et demande de subvention au titre de la Politique contractuelle du Département pour la rénovation du gymnase René FORESTIER :

Étaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absents avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Suite à l'ouverture des plis en commission des marchés, Madame le Maire explique la nécessité d'actualiser la demande de subvention au titre de la politique contractuelle du Conseil Départemental.

Par conséquent, elle présente un nouveau plan de financement :

GYMNASE RENE FORESTIER			
DEPENSES		RECETTES	
		FNADT (Arrêté)	150 000,00 €
Etudes, Moe	157 273,52 €	DETR (Arrêté)	99 957,00 €
Travaux	994 828,89 €	DSIL (Arrêté)	141 958,00 €
TOTAL HT	1 152 102,41 €	CD24	183 848,00 €
		REGION (Arrêté)	220 200,00 €
		Autofinancement Travaux	198 865,89 €
		TOTAL HT Travaux	994 828,89 €
		Autofinancement Honoraires	157 273,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander l'actualisation de la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la politique contractuelle à hauteur de 18.49 % sur la base d'une assiette de travaux à hauteur 994 828.89 € soit une subvention sollicitée de 183 848 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

2022/09/73 Demande de subvention au titre des amendes de police :

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves

Etait absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Etait absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Etaient Absents :

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de la sécurisation de la voirie communale, il est possible de demander auprès du Président du Conseil Départemental de la Dordogne, une subvention au titre des amendes de police.

Programme de Travaux :

- Sécurisation par des chicanes sur la Route de VERDUN : 16 427.23 €
- Plateaux ralentisseurs, route de SARRAZAC : 15 000 € HT

La subvention sollicitée auprès du Département est de 7 856.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mandat avec la SEMIPER
- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre des amendes de police du Conseil Départemental

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

2022/09/74 : Adressage Nom des voies :

Étaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. CHABROL Hugo, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme BRUN Christelle, Mme RABAUD Nathalie, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. LECHEVALIER Sébastien, M. REBIERE Michel, M. SAERENS Grégory, M. COUTURIER Pierre-Yves.

Était absent avec pouvoir : M. BOST Jean-François à Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 14/09/2022

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Procuration : 1

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire pareille-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la création des voies libellées suivantes :

Allée de la Filolie	Chemin des Coquelicots
Allée de Razac	Chemin des Eglantiers
Avenue Alain Poher	Chemin des Etiers
Avenue Ambroise Croizat	Chemin des Faienceries
Avenue Charles de Gaulle	Chemin des Frênes
Avenue Eugène Le Roy	Chemin des Jacinthes
Avenue de Verdun	Chemin des Lavandières
Avenue du Général Leclerc	Chemin des Lièvres
Avenue Dujarric de la Rivière	Chemin des Loirs
Avenue Frédéric Joliot-Curie	Chemin des Narcisses
Avenue Léon Couzinou	Chemin des Ombreaux
Avenue Louis Pasteur	Chemin des Pervenches
Avenue Roger Jaccou	Chemin des Roitelets
Boulevard Charles Dessagne	Chemin des Rosiers
Chemin du Barreyras	Chemin des Rouges Gorges
Chemin Blanc	Chemin des Ruches
Chemin de la Noche	Chemin des Violettes
Chemin de Loizeau	Chemin de Versailles
Chemin de Monteluçe	Chemin des Cerfs
Chemin de Nicaud	Chemin du Claud
Chemin des Alouettes	Chemin du Lavoir
Chemin des Bambous	Chemin du Tilleul
Chemin des Bergeronnettes	Chemin de la Basse Brégère
Chemin des Bourdons	Chemin de la Javanelle
Chemin des Boutons d'Or	Chemin le Chapeau

Chemin le Parvaud	Place du Chapeau Rouge
Chemin les Trois Cailloux	Place du Marché aux Truffes
Espace Pierre Beylot	Place du Maréchal Foch
Espace Rodolphe Charles Césard	Place Maurice Brigout
Impasse Beaudisant	Promenade de la Sablière
Impasse de la Fontaine	Route Belle Vue
Impasse de la Scierie	Route de Gavarnie
Impasse des Chardonnerets	Route de la Barrière
Impasse des Fauvettes	Route de la Haute Brégère
Impasse des Garennes	Route de l'Amiral Fourichon
Impasse des Marnières	Route de Mauchat
Impasse des Trois Coins	Route de Plaisance
Impasse des Tulipiers	Route des Abattoirs
Impasse du Réservoir	Route des Abeilles
Impasse Baptiste Marcet	Route des Aigrettes
Impasse Rousseille	Route des Bouvreuils
Impasse Sarceix	Route des Brigands
Impasse Tombouctou	Route des Carrières
Impasse Vigeanne	Route des Champs
Impasse Saint Jacques	Route des Châtaigniers
Passage de la Voie Ferrée	Route des Chênes
Passage des Bohémiens	Route des Ecureuils
Passage du Délaiisé	Route des Geais
Passage du Pont Fermier	Route des Grands Bois
Place de la Libération	Route des Grives
Place de la République	Route des Hirondelles
Place du Champ de Foire	Route des Murets

Route des Noyers	Rue de l'Archer
Route des Palombes	Rue de la Tour
Route des Pinsons	Rue de la Tuilière
Route Michelle Ranoux	Rue des Boiges
Route des Vallons	Rue des Cigognes
Route des Vauries	Rue des Clous
Route du Clos	Rue des Coucous
Route du Combaratier	Rue des Huiles
Route du Grand Coderc	Rue des Limagnes
Route du Moulin	Rue des Narfonds
Route du Petit Pont	Rue des Oies Cendrées
Route du Pin Parasol	Rue des Parfums
Route du Poteau des Landes	Rue des Pénassoux
Route Napoléon	Rue des Récollets
Route Romaine	Rue des Roses Trémières
Rue Antoine Dubourdieu	Rue des Tulipes
Rue Albert Bonneau	Rue d'Östringen
Rue Albert Theulier	Rue du 8 Mai 1945
Rue Alexandre Rousseille	Rue du Colombier
Rue André Blanchou	Rue du Général Lamy
Rue André Gay	Rue du Graveur Pierre Bouillon
Rue Bernard Demarthon	Rue du Grenadier
Rue Bertran de Born	Impasse du Laboratoire
Rue de Cistierna	Rue du Minage
Rue de Javea	Rue du Puits
Rue de la Mourenne	Rue du Puits de l'Archer
Rue de la Poste	Rue du Puy de l'Isle

Rue du Thon	Rue Rochefort
Rue Edmond Michelet	Rue Urbain Feytaud
Rue Edouard Roubinet	Sentier de la Chabanne
Rue Emile Et Pierre Combelas	Route des Marguerites
Rue Eugène Le Roy	Passage Meilhodon
Rue Gabriel Péri	Espace Brigade R.A.C
Rue Graffanaud	Place Jean-Paul Sartre
Rue Henri Saumande	Parc Theulier
Rue Jean Bost	Chemin des Primevères
Rue Jean Jaurès	Chemin des Merles
Rue Jean Moulin	Aire de covoiturage St Roch
Rue Jean Piot	Passage des Camélias
Rue Joseph Laurens	Impasse Pèze
Rue Jules Sarlandie	Impasse de la Truffière
Rue Jules Theulier	Chemin du Manoir
Rue Léonce Bourliaguet	Route des Etangs
Rue Léon Leymarie	Rue des Ricochets
Rue Louis Blanc	Parking Desdinlasportas
Rue Notre Dame	Place du Foirail
Rue Olympe de Gouges	Espace de Magondeau
Rue Pierre Sémard	Place de Vaunac
Rue Rayet	Square Georges Lautrette
Rue Robert Coulaud	

4. Questions Diverses

M. Michel DOBBELS informe l'assemblée de la mise en place de l'adressage sur la commune et de l'achat de nouveaux panneaux de rue. Des consultations au public vont également être organisées en mairie afin d'expliquer les choix fait par la commission adressage.

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de la collectivité de recruter un policier municipal ainsi qu'un responsable des Services Techniques car ce dernier va partir en retraite au mois de mars 2023 et notre agent de police municipal l'est déjà. Ce sont deux postes importants et un tuilage sera nécessaire pour la relève du poste de responsable des Services Techniques. Les candidatures à ces deux postes sont en étude et les candidats présélectionnés seront reçus en entretien.

Mois Octobre Rose 2022 : Inauguration le lundi 3 Octobre à 18h en mairie

Remise des médailles Départementales et Régionales des meilleurs apprentis : le LEP de Thiviers s'est distingué cette année avec 3 jeunes qui ont obtenu la médaille d'or dans leur domaine d'activité à savoir deux jeunes filles pour de la maroquinerie et de la sellerie, 1 garçon sur la marquèterie. Également 1 jeune garçon de Thiviers qui est au lycée de Chardeuil, médaille d'or en plomberie.

M. Grégory SAERENS rappelle que le prochain Forum MET (Métier Emploi Travail) aura lieu le jeudi 24 Novembre 2022 au gymnase René Forestier. Plus de 800 jeunes sont attendus sur la journée. Il est important de faire connaître les entreprises de notre secteur.

Signatures :

Madame Isabelle HYVOZ, Maire de Thiviers

**Madame Sylvie BOSREDON-COURNIL, Adjointe
Secrétaire de séance**